

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00528 Numéro SIREN : 798 615 431 Nom ou dénomination : A.C.C. Renovations
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt 2649

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rccs@greffe-tc-libourne.fr

CONSEIL AUDITS - REVISION EXPERTISE
Comptable
6 lieu dit Vignolles
33860 Marcillac

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.C.C. Renovations

Numéro RCS : 798 615 431

Numéro Gestion : 2013B00528

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 9 les Thibauts

: 33860 Reignac

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

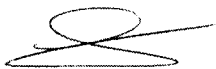
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 27/06/2019

Sous le numéro : 2649

Délivré à Libourne le 27 juin 2019

Le Greffier,



Désignation de l'entreprise ACC RENOVATIONS										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 9 LES THIBAUTS										33860 REIGNAC					
SIRET										7 9 8 6 1 5 4 3 1 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2										Durée de l'exercice précédent * 1 2					
										Exercice N clos le 31/12/2018					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	65 498	030	10 680				54 818					
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	65 498	048	10 680					54 818				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres * (3)		072	70	074					70				
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	450	086						450				
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	520	098						520				
Total général (I + II)				110	66 018	112	10 680				55 338				
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						8 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131										
	Report à nouveau				134						(22 567)				
	Résultat de l'exercice				136						(130)				
	Provisions réglementées				140										
Total I				142						(14 697)					
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						65 651				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						1 384				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	3 000					3 000				
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176							70 035				
Total général (I + II + III)				180							55 338				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				1 163				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		54 818	56 969
	Immobilisations financières			
	Total I		54 818	56 969
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		420
		Autres	70	474
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		450	830
	Charges constatées d'avance			97
	Total II		520	1 822
Total général (I + II)			55 338	58 791
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(22 567)	(16 894)
	Résultat de l'exercice		(130)	(5 673)
	Provisions réglementées			
	Total I		(14 697)	(14 567)
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		65 651	69 789
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		1 384	1 555
	Autres dettes		3 000	2 014
	Produits constatés d'avance			
	Total III		70 035	73 358
Total général (I + II + III)			55 338	58 791

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS ACC RENOVATIONS		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		
						018		
						Exercice N clos le		
						13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			214		
		Services *				218	9 333	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	9 333	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 561	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	123	244	996	
	Rémunérations du personnel *					250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
Dotations aux amortissements *					254	3 314		
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259			262		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	7 870		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 463	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	1 593		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(130)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	130	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JFI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350		
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352		
					Déficit col. 2		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * 22 567 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370		
					Déficit col. 2		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	9 333	9 088
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	9 333	9 088
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		5 609
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	3 561	3 422
	Impôts, taxes et versements assimilés	996	990
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	3 314	3 091
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	7 870	13 113

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 463	(4 025)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	1 593	1 649
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(130)	(5 673)

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS ACC RENOVATIONS								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	10 000	422		424		426	10 000		
	Constructions	430	54 335	432		434		436	54 335		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452	1 163	454		456	1 163		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	64 335	492	1 163	494		496	65 498		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	7 366	522	3 091	524		526	10 457
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	223	544		546	223
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	7 366	572	3 314	574		576	10 680

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise : **ACC RENOVATIONS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	22 567
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	22 567
Déficits de l'exercice	860	130
Total des déficits restant à reporter	870	22 697

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800				
-----	--	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	140
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 25 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 15 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées constatées.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

--

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
27 JUIN 2019
33500 LIBOURNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 12 juin 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2018

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -131 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -131 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -131 euros
- Solde du report à nouveau, soit -22 698 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC FRANCE
798 615 431 RCS Libourne

Procès-verbal des décisions DU PRESIDENT DU 28/05/2019

Le 28/05/2019, à 18 heures, à Reignac,

Le Président, Monsieur Stéphane CLAVAUD, demeurant 2 Lotissement la Maissonnette 17210 BUSSAC FORET,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2018, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 font apparaître une perte de -131 euros.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 9 333 euros et une perte de -131 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -131 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -131 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -131 euros
- Solde du report à nouveau, soit -22 698 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 12 juin 2019 à 18 heures ,à Reignac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite le texte des résolutions qui seront proposées au vote des associés.

COMMUNICATION AUX ASSOCIES

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président
Stéphane CLAUD



A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 29 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Opérations d'achat, vente, construction, rénovation, location de biens immobiliers. Marchand de bien

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

J.C.S.C

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite de l'activité

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 9 333 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 9 333 ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7 871 euros;
- Le résultat d'exploitation ressort à 1 462 euros ;
- Le montant des traitements et salaires est nul ;
- Le montant des charges sociales est nul ;
- L'effectif salarié moyen est nul ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 593 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -131 euros ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -131 euros;

Au 31/12/2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 55 338 euros .

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -131 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -131 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -131 euros
- Solde du report à nouveau, soit -22 698 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Le Président
Stéphane CLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane CLAUD', written over a horizontal line.

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 12 JUIN 2019

Le 12 juin 2019, à 18 heures, les associés de la Société A.C.C. Renovations se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à Reignac, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 28/05/2019.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane CLAVAUD, détenteur de quarante actions, ci 40 actions.
- Monsieur Jérôme CLEMENCEAU, détenteur de quarante actions, ci 40 actions.

Total des actions des associés présents : 80 actions sur les 80 actions composant le capital social.

Monsieur Stéphane CLAVAUD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Jérôme CLEMENCEAU.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

S.C. J.C.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -131 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -131 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -131 euros
- Solde du report à nouveau, soit -22 698 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

sc J.C

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président de l'assemblée
Stéphane CLAUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane', written over a horizontal line.

**Le Secrétaire
Jérôme CLEMENCEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme', written over a horizontal line.

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC 798 615 431 RCS Libourne

RAPPORT SPECIAL

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulé visé par l'article L 227-10 du Code de commerce.

Fait à Reignac.

Le 12/06/2019.

Le Président
Stéphane CLAUDAUD

